



Le Ministre

COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics
au titre de la gestion 2021

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au titre de l'année 2021. Elle s'articule autour de quatre (4) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, la concentration des marchés et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations de marchés publics

A fin décembre 2021, 5107 marchés ont été approuvés contre 6020 à la même période en 2020, soit une baisse de 15,2%. Le montant des marchés approuvés à fin décembre 2021, s'élève à 854,0 milliards de FCFA contre 1894,0 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une baisse de 54,9%. Cette baisse de 1040,0 milliards de FCFA résulte, de façon générale, de la réduction des marchés des grands projets d'investissement. A titre d'illustration, les marchés passés dans le secteur routier et celui de l'énergie enregistrent une baisse de 715,1 milliards de FCFA.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 61,2% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2021, contre 70,8% à fin décembre 2020, soit une baisse de 9,6 points. Cette baisse de 818,8 milliards FCFA s'explique principalement par la réduction du volume des marchés de travaux dans les secteurs routier et énergétique.

Les procédures non concurrentielles (gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), quant à elles, représentent 35,3% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2021, contre 27,9% à fin décembre 2020, soit une hausse de 7,4 points. En ce qui concerne spécifiquement les marchés de gré à gré, ils représentent 11,2% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2021 contre 12,7% à fin décembre 2020, soit une baisse de 1,5 point.

La part des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 37,7% à fin décembre 2020 à 50,5% à fin décembre 2021, soit une hausse de 12,8 points. Cette hausse s'explique d'une part, par le repli des marchés relatifs aux grands projets d'investissement et, d'autre part, par la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

2. Délais de passation des marchés publics

Le délai moyen de passation des marchés est passé de 94,7 jours en 2020 à 91,7 jours en 2021, soit une baisse de 3,0 jours.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de signature de l'attributaire du marché est passé de 9,1 jours en 2020 à 7,9 jours en 2021, soit une baisse de 1,2 jour ;
- le délai de signature de l'autorité contractante et de numérotation du marché est passé de 8,6 jours en 2020 à 7,1 jours en 2021, soit une baisse de 1,5 jour ;
- le délai d'approbation du marché est passé de 11,6 jours en 2020 à 8,4 jours en 2021, soit une baisse de 3,2 jours.





Quelques évolutions moins favorables ont été relevées. Elles concernent notamment le délai de traitement des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), qui est passé de 6,4 jours à 7,6 jours et le délai des travaux des Commissions d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO), qui est passé de 8,2 jours à 9,8 jours. La hausse de ces délais est due respectivement au retard de transmission des DAO par les autorités contractantes après prise en compte des observations et, au temps de vérification des pièces produites par les candidats dans le traitement de certains dossiers complexes.

3. Concentration des marchés publics

Le degré de concentration des marchés publics est calculé suivant l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire) et 1 (concentration sur une entreprise).

Cet indice se situe à 0,004 à fin décembre 2021, quasiment similaire à celui de décembre 2020 qui était à 0,003. Ce chiffre témoigne d'une faible concentration des marchés publics en Côte d'Ivoire, tant au niveau des marchés de fournitures (0,013) que de travaux (0,002) et de prestations (0,011).

4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

La Banque des Données des Prix de Référence (BDPR) est une base qui permet de définir des intervalles de prix des biens et services par domaine d'activités, notamment les fournitures, les travaux et les prestations de services. Elle est mise en exploitation au cours de l'exercice budgétaire 2021 et utilisée par les autorités contractantes pour faire de meilleures estimations de la commande publique. En effet, la BDPR a permis de réaliser une économie de 24,8 milliards de FCFA en 2021. Ce gain est obtenu par la différence entre le montant tendanciel des marchés, calculé à partir de la gestion 2020 choisie comme année de référence, et le montant effectif des marchés attribués au cours de l'année 2021.

Par ailleurs, le Code des marchés publics, adopté par ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019, a vu son dispositif renforcé par l'adoption, les 15 et 22 décembre 2021 en Conseil des Ministres, de sept (7) décrets d'application. Ce sont :

- le décret portant régime des conventions entre entités assujetties au Code des marchés publics ;
- le décret fixant les modalités d'exécution des crédits budgétaires dans le cadre des procédures prévues par le Code des marchés publics ;
- le décret fixant les modalités de constitution des garanties et de révocation des garants dans les marchés publics ;
- le décret portant modalités d'application des sanctions des violations de la réglementation des marchés publics ;
- le décret fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des marchés publics ;
- le décret portant attributions, composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics ;
- le décret portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics.

Ces décrets concourent à remédier aux insuffisances de la réglementation des marchés publics et à mettre le système national des marchés publics en cohérence avec les normes communautaires. Au cours de la gestion 2022, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, à travers ses services compétents, s'attèlera à la diffusion de ces décrets et à la formation des acteurs afin d'accroître l'efficacité des marchés publics.

Telle est l'économie de la présente Communication soumise à l'approbation du Conseil.



Le Ministre du Budget
et du Portefeuille de l'Etat


Moussa SANOGO

ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2019, 2020 et 2021

MODE	décembre 2019				décembre 2020				Décembre 2021			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	4 029	76,4	1 301 663 705 880	97,7	4 996	83,0	1 868 770 100 482	98,7	3 997	78,3	823 911 375 707	96,5
Appel d'offres ouvert	1 973	37,4	502 034 688 883	37,7	2 135	35,5	689 307 113 343	36,4	1 903	37,3	392 673 355 693	46,0
Appel d'offres restreint	457	8,7	471 392 258 312	35,4	1 019	16,9	652 368 219 046	34,4	441	8,6	130 194 264 472	15,2
Sous total procédures concurrentielles	2 430	46,1	973 426 947 195	73,1	3 154	52,4	1 341 675 332 389	70,8	2 344	45,9	522 867 620 165	61,2
Marchés de Gré à gré	316	6,0	98 538 664 400	7,4	609	10,1	240 788 139 361	12,7	251	4,9	95 619 495 907	11,2
Avenants	388	7,4	111 020 730 922	8,3	347	5,8	147 279 486 137	7,8	302	5,9	88 040 839 513	10,3
Conventions	136	2,6	73 091 887 692	5,5	129	2,1	74 980 383 169	4,0	146	2,9	55 807 903 421	6,6
Lettres de commande valant marchés	759	14,4	45 585 475 671	3,4	757	12,6	64 046 759 426	3,4	954	18,7	61 575 516 701	7,2
Sous total procédures non concurrentielles	1 599	30,3	328 236 758 685	24,6	1 842	30,6	527 094 768 093	27,9	1 653	32,4	301 043 755 542	35,3
PROCEDURES SIMPLIFIEES	1 242	23,6	30 122 273 381	2,3	1 024	17,0	25 197 727 184	1,3	1 110	21,7	30 045 984 867	3,5
Procédures simplifiées à compétition limitée	966	18,3	22 085 957 340	1,7	780	13,0	17 803 802 978	0,9	880	17,2	22 511 320 193	2,6
Procédures simplifiées à compétition ouverte	276	5,2	8 036 316 041	0,6	244	4,0	7 393 924 206	0,4	230	4,5	7 534 664 674	0,9
TOTAL	5 271	100	1 331 785 979 261	100	6 020	100	1 893 967 827 666	100	5 107	100	853 957 360 574	100

Source : DGMP

Tableau 2 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin décembre 2020 et 2021

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin décembre 2020						Fin décembre 2021					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	1 332	56,6	3 385	56,2	713 761 995 767	37,7	1 606	83,0	3 853	75,4	431 242 359 339	50,5
Autres entreprises	1 023	43,4	2 635	43,8	1 180 205 831 899	62,3	328	17,0	1 254	24,6	422 715 001 235	49,5
TOTAL	2 355	100	6 020	100	1 893 967 827 666	100	1 934	100	5 107	100	853 957 360 574	100

Source : DGMP

Tableau 3 : Délais de passation des marchés publics à fin décembre 2021

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais de référence (en jours)	Délais moyens (en jours)	
			2020	2021
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	13	11	6,4	7,6
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	30	23,9	24,4
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	15	8	8,2	9,8
Demande d'avis de non objection	3	3	7,8	7,4
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	10	5	6,1	6,1
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3	3,0	3,0
Publication des résultats et délais de recours	7	10	7,0	7,0
Signature de l'attributaire du marché	3	3	9,1	7,9
Signature de l'autorité contractante et numérotation	3	5	8,6	7,1
Approbation du marché	24	7	11,6	8,4
Notification de l'approbation du marché	3	3	3,0	3,0
Délai global moyen de passation de marchés	114	88	94,7	91,7

Source : DGMP

